

# *Entre Nous*

MARS 2010 Volume 34, N° 2

## **UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PROGRAMMES CORRECTIONNELS**



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada

# Table des matières

## COUVERTURE



## MANCHETTES



Message du commissaire	3
Message de la rédactrice en chef	4
Les programmes correctionnels sont-ils <i>vraiment</i> efficaces?	4
Mythes et réalités concernant les programmes correctionnels	6
Interventions auprès des délinquants ayant des problèmes de santé mentale	7
Programmes correctionnels offerts dans la collectivité	8
À l'intérieur du Modèle de programme correctionnel intégré	9
Programmes correctionnels pour Autochtones	10
Programmes correctionnels pour délinquantes	11
Région du Pacifique : Formation sur le Modèle de programme correctionnel intégré	12
Région des Prairies : Programme pour délinquants autochtones toxicomanes	13
Région de l'Ontario : Programme de prévention de la violence	14
Région du Québec : Programmes pour délinquants sexuels	15
Région de l'Atlantique : Programmes correctionnels communautaires	16
Au-delà de la transformation	17
Réponses du mots-croisés 30 <sup>e</sup> anniversaire	18

Convention de la poste-publication n° : 40063960  
 Retourner toute correspondance canadienne ne pouvant être livrée au :  
 Service correctionnel du Canada  
 340, avenue Laurier Ouest  
 Ottawa (Ontario)  
 K1A 0P9



## Message du commissaire

Don Head, *commissaire*

Le magazine **Entre Nous** est publié par le Secteur des affaires publiques et des relations parlementaires du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles publiés dans ce numéro ne reflètent pas nécessairement les opinions du commissaire.

### Rédactrice en chef et commissaire adjointe, Affaires publiques et relations parlementaires

Elizabeth Van Allen

### Rédaction

Personnel des régions et des Communications stratégiques

### Photographes

Personnel des régions et des communications

### Renseignements

GEN-NHQLetsTalkEntre@csc-scc.gc.ca

### Révision et traduction

Bureau de la traduction et Services linguistiques du SCC

### Conception graphique

kameleons.ca

### Comité de rédaction

Scott Harris  
Patrice Miron  
Linda Roy  
Mary Beth Wolicky

Les articles peuvent être reproduits entièrement, avec la permission du Service correctionnel du Canada, en précisant leur source.

L'équipe d'**Entre Nous** serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion, ainsi que de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés sur le plan du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faites parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

### Entre Nous/Let's Talk

Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0P9  
Téléphone : 613-995-5364  
Télexcopieur : 613-947-1184  
www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada Mars 2010

 Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Je suis heureux de présenter ce nouveau numéro d'*Entre Nous*, qui souligne les nombreux accomplissements du Service correctionnel du Canada (SCC) dans le domaine des programmes correctionnels.

Les membres du personnel du SCC peuvent être fiers de leur organisation qui jouit depuis longtemps d'une excellente réputation en ce qui concerne l'élaboration et la prestation de programmes correctionnels. Nos programmes reposent sur des données probantes, et il a été prouvé qu'ils aident les délinquants à modifier les comportements qui contribuent à leurs activités criminelles.

Durant ma carrière au SCC, j'ai moi-même constaté les effets que peuvent avoir des programmes correctionnels efficaces sur la vie d'un délinquant et, du même coup, sur la sécurité publique.

Que ce soit lorsqu'ils aident un délinquant à surmonter sa dépendance, à gérer sa colère de manière non violente ou à s'attaquer aux facteurs de risque qui sous-tendent ses comportements sexuels nuisibles, notre personnel qui offre ces programmes s'appuie sur les plus récentes recherches pour aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.

Il s'agit d'un travail ardu qui exige de la patience, de la persévérance ainsi qu'une foi inébranlable dans la capacité de changement des délinquants. Le travail des agents de programmes correctionnels constitue un apport précieux au renforcement de la sécurité publique, et, à titre de commissaire, je suis fier du dévouement et du professionnalisme qu'ils manifestent quotidiennement. C'est grâce à leur excellent travail que des services correctionnels de partout dans le monde font appel au SCC pour obtenir des conseils et de l'orientation concernant la réadaptation et les programmes correctionnels efficaces.

Après avoir été, pendant près de 30 années, un pionnier dans le domaine des programmes correctionnels, le SCC s'apprête maintenant à écrire son plus récent chapitre en matière d'élaboration et de prestation de programmes grâce au lancement du Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI).

Comme il en a été question dans des numéros antérieurs d'*Entre Nous*, le MPCI met à profit les aspects les plus réussis des programmes existants du SCC tout en incorporant les innovations les plus prometteuses des recherches sur les programmes correctionnels. Le projet pilote du MPCI a été mis en œuvre dans la région du Pacifique en janvier 2010.

Le MPCI est conçu de manière à permettre aux délinquants d'accéder aux programmes beaucoup plus tôt pendant leur peine, soit à l'étape de l'admission. En outre, il sera offert selon une approche modulaire, ce qui permettra à un plus grand nombre de délinquants de participer aux programmes de façon continue. Il va sans dire que nous suivons de près l'évolution du projet pilote; nous évaluerons les succès remportés de même que les difficultés éprouvées et apporterons les changements nécessaires.

Il s'agit d'un projet ambitieux, mais je suis enhardi par l'engagement des employés du SCC à améliorer continuellement la façon dont nous offrons des programmes correctionnels. J'estime que cet engagement nous permettra ultimement de mieux répondre aux besoins des délinquants dont nous avons la charge et la garde au cours des années qui viennent.

Dans le cadre de son Programme de transformation, le SCC est en train de simplifier les évaluations initiales et les processus de gestion des cas ainsi que de maximiser la capacité actuelle des programmes afin de les rendre plus accessibles aux délinquants qui en ont besoin pour atteindre les objectifs de leur plan correctionnel. Une grande partie de ces efforts réside dans l'élaboration du MPCI. Néanmoins, ce dernier n'est offert pour le moment que dans la région du Pacifique; il nous faut donc aussi souligner les efforts déployés dans le reste du pays pour mettre le plus à profit les programmes existants et ainsi mieux aider les délinquants à réussir leur réinsertion sociale.

J'espère que ce numéro d'*Entre Nous* rappellera à tous ceux et celles qui œuvrent dans l'élaboration et la prestation de programmes l'importance de leur contribution à l'organisation et à la sécurité publique.

J'encourage ceux et celles qui n'œuvrent pas dans ce domaine à prendre connaissance du présent numéro et à en apprendre davantage sur les programmes correctionnels, sur leurs réussites ainsi que sur les enjeux auxquels nous faisons maintenant face. ■

# Message de la rédactrice en chef



Elizabeth Van Allen, Rédactrice en chef

Bienvenue à ce numéro d'*Entre Nous*, consacré aux nombreuses réalisations du Service correctionnel du Canada (SCC) dans le domaine des programmes correctionnels.

Permettez-moi tout d'abord de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous dire à quel point je suis heureuse d'être la nouvelle rédactrice en chef d'*Entre Nous*. Je lis cette publication depuis mon arrivée au SCC et je suis vraiment honorée de maintenant jouer un rôle important dans son développement.

Certains d'entre vous ignorent peut-être qu'*Entre Nous* est lu dans le monde entier – dans certaines écoles du Canada et des États-Unis, aussi bien que dans des établissements correctionnels situés à l'étranger. Cette large diffusion est un autre exemple des efforts que fait le Service pour mettre en commun les connaissances et l'expérience qu'il possède dans le domaine des services correctionnels.

Le présent numéro contient des informations qui seront très utiles aux lecteurs. Il porte plus particulièrement sur les programmes correctionnels du SCC et sur la manière dont ces programmes contribuent à la réadaptation et à la réinsertion sociale des délinquants. Au fil de votre lecture, vous vous familiariserez avec différents aspects des programmes correctionnels qu'offre le Service et comprendrez comment ces programmes sont adaptés aux besoins des différents groupes de délinquants.

Vous verrez également comment le Service s'appuie sur son système correctionnel de premier ordre pour lancer sa troisième génération de programmes correctionnels – le Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI).

Le SCC vit une période passionnante, et j'espère que le présent numéro d'*Entre Nous* vous donnera un bon aperçu des programmes correctionnels qu'offre actuellement le Service et de ce que l'avenir lui réserve avec le MPCI. ■

## Les programmes correctionnels sont-ils vraiment efficaces?

Par Jodi McDonough, agente de programmes,  
Programmes de réinsertion sociale, administration centrale

« Vous voulez savoir si les programmes sont efficaces? Même si je déteste l'admettre, je suis obligé de répondre que oui, » déclare George Leclair, un condamné à perpétuité qui a passé plus de 32 ans derrière les barreaux avant d'être mis en liberté à Ottawa, en 1992. Œuvrant auprès des délinquants qui sont mis en liberté dans la région de la capitale nationale depuis dix ans, M. Leclair parle avec conviction lorsqu'il décrit les effets positifs qu'il a constatés dans la vie de ses clients grâce à leur participation aux programmes correctionnels du Service correctionnel du Canada (SCC).

Malgré les témoignages de première main comme celui de M. Leclair et la réputation de chef de file dont jouit depuis déjà longtemps le Canada sur la scène internationale dans le domaine des programmes correctionnels, un mystère persiste au sujet de ce qui se passe vraiment dans les salles de classe de nos établissements et le lien qui existe entre les programmes correctionnels et les taux de récidive est encore flou pour certaines personnes.

Voici quelques précisions pour ceux et celles qui désirent savoir *comment* fonctionnent nos programmes correctionnels. Contrairement aux programmes sociaux, aux programmes culturels ou aux programmes de formation, les programmes correctionnels sont conçus pour cibler des facteurs qui, selon ce qu'a démontré la recherche, sont directement liés au comportement criminel.

Même si les comportements criminels peuvent se manifester sous différentes formes, la recherche en criminologie a clairement démontré que certains facteurs communs – appelés « facteurs criminogènes » – doivent être pris en considération pour réduire le risque de récidive, peu importe le comportement en cause. Qu'un délinquant purge une peine de ressort fédéral pour un problème de toxicomanie, de violence générale ou de violence familiale ou encore pour une infraction de nature sexuelle, les programmes correctionnels sont conçus pour cibler un certain nombre de facteurs sous-jacents tels que les influences sociales, les émotions, les croyances, les pensées, les attitudes et le mode de vie.

En comparant différentes méthodes de traitement, la recherche a également permis de constater que les programmes correctionnels qui s'appuient sur une approche cognitivo-comportementale sont les plus

susceptibles de donner les résultats correctionnels escomptés – une diminution des taux de récidive générale et de récidive avec violence. De plus, la recherche a montré que les programmes correctionnels les plus efficaces au monde reposent sur neuf principes de base – des principes que le SCC applique déjà depuis de nombreuses années.

Étant donné la place que le Service accorde depuis longtemps aux programmes qui se fondent sur des données scientifiques, il n'est pas surprenant que le Canada soit parvenu à obtenir des résultats aussi impressionnants en ce qui concerne la prévention de la récidive. Nos programmes correctionnels ont été conçus et sont offerts en tenant compte de ce qui « fonctionne » depuis leur mise en œuvre, au début des années 1990, et ils continuent de s'inspirer des découvertes les plus récentes dans les domaines de la criminologie, de la psychologie et de la sociologie. Alors, lorsqu'on nous demande comment le Service est arrivé à réduire de manière aussi considérable les taux de récidive au cours des 20 dernières années, la réponse est assez simple : il suffit de respecter les principes du risque, des besoins et de la réceptivité. Autrement dit, le SCC offre des programmes correctionnels qui ciblent les bons délinquants et qui répondent aux besoins les plus urgents, en utilisant la meilleure approche possible.

Ceux et celles qui désirent savoir à *quel point* nos programmes correctionnels sont efficaces n'ont qu'à examiner nos taux de succès, qui sont élevés dans les cinq domaines que couvrent nos programmes, soit la toxicomanie, la prévention de la violence, la violence familiale, la délinquance sexuelle et le maintien des acquis dans la collectivité.

Même si les résultats varient en fonction des programmes, du niveau d'intensité et des participants, les évaluations ont toujours montré que la participation à un programme correctionnel augmente les chances d'obtention d'une libération conditionnelle, diminue le risque de réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction et réduit les risques de récidive générale, de récidive avec violence et de récidive sexuelle (Évaluation nationale du SCC, 2009; 95). Il est également important de noter que les résultats des programmes correctionnels sont beaucoup plus intéressants lorsque les délinquants suivent des programmes qui répondent à leurs besoins, que ce soit en termes d'objectifs de traitement ou de niveau de risque. Cela confirme que la qualité de l'évaluation et le processus d'aiguillage des délinquants vers les programmes peuvent accroître ou, à l'inverse, diminuer notre capacité à favoriser des changements de comportement positifs dans la vie des délinquants.

Puisque la priorité absolue du SCC est de contribuer à la sécurité publique, la mesure de nos succès dépend ultimement de notre capacité à empêcher la criminalité. Lorsqu'on compare les taux de succès des délinquants qui ont participé à un programme correctionnel à ceux des délinquants qui n'ont participé à aucun programme, les différences sont évidentes.<sup>1</sup>

Selon la dernière évaluation nationale des programmes correctionnels, les délinquants qui ont participé aux programmes de prévention de la violence avaient 41 pour cent moins de chances d'être réincarcérés pour une nouvelle infraction et étaient environ la moitié moins nombreux (52 pour cent) à être réincarcérés pour une nouvelle infraction avec violence. Pour ce qui est de la prévention de la violence familiale, les délinquants qui ont participé au Programme de prévention de la violence familiale d'intensité modérée avaient 36 pour cent moins de chances d'être réincarcérés pour une nouvelle infraction et 57 pour cent moins de chances d'être réincarcérés pour une nouvelle infraction avec violence.

En ce qui concerne les délinquants aux prises avec des problèmes de toxicomanie, ceux qui ont participé au Programme national de traitement de la toxicomanie d'intensité élevée avaient 45 pour cent moins de chances d'être réincarcérés pour une nouvelle infraction et 63 pour cent moins de chances d'être réincarcérés pour une nouvelle infraction avec violence. Les résultats du Programme de maintien des acquis dans la collectivité (PMAC) sont tout aussi encourageants. L'évaluation montre que les délinquants qui ont participé au PMAC ont 29 pour cent moins de chances de chances que ceux du groupe témoin d'être réincarcérés pour toutes sortes de raisons, y compris pour une révocation pour manquement aux conditions. Ils ont également 40 pour cent moins de chances d'être réincarcérés pour une nouvelle infraction et 56 pour cent moins de chances d'être réincarcérés pour une nouvelle infraction avec violence.

Un examen des résultats des délinquants sexuels dont les victimes n'étaient pas des enfants a montré que la participation au Programme d'intensité élevée pour délinquants sexuels a permis de réduire les taux de réincarcération (25 pour cent) et de réincarcération pour une nouvelle infraction de nature sexuelle (71 pour cent). Les résultats des délinquants sexuels dont les victimes étaient des enfants qui ont participé au même programme montrent également une diminution importante du nombre de réincarcérations pour des infractions de nature générale (54 pour cent) et sexuelle (50 pour cent).

[...] les délinquants qui ont participé aux programmes de prévention de la violence avaient 41 pour cent moins de chances d'être réincarcérés...

Même si les résultats des programmes destinés aux délinquants sexuels semblent aussi positifs que ceux d'autres programmes, l'évaluation nationale ne juge pas ces résultats comme « statistiquement significatifs » – une expression qu'on utilise en recherche pour indiquer qu'un résultat n'est pas attribuable au hasard. Néanmoins, le Service a fait de grands progrès dans ce domaine au cours des deux dernières décennies. Les résultats sont très prometteurs pour les délinquants et pour les collectivités canadiennes.

À la lumière de tous ces résultats, on pourrait penser que le Service soit tenté de se reposer sur ses lauriers pendant quelque temps et n'essaie plus d'innover, mais tel n'est pas le cas. En tant que pionnier des services correctionnels progressistes et efficaces, le Service met constamment la barre plus haut. Depuis janvier 2010, il teste un nouveau modèle de programme correctionnel pour les délinquants de sexe masculin qui pourrait donner des résultats encore plus intéressants en matière de sécurité publique pour les Canadiens. Et même si certains employés peuvent se montrer hésitants face au changement, le Canada, qui a toujours été considéré comme un chef de file dans le domaine correctionnel, n'est-il pas le mieux placé pour relever un défi de cette envergure. ■

<sup>1</sup> Les résultats des programmes correctionnels dont il est question dans l'article se limitent aux résultats des délinquants non autochtones de sexe masculin, étant donné la nature générale des cinq domaines couverts par les programmes (ne visent pas un sexe ou une culture en particulier). Pour plus de renseignements sur les résultats des programmes offerts aux délinquants autochtones et aux délinquantes, veuillez consulter l'Évaluation nationale des programmes correctionnels de 2009.

# Mythes et réalités concernant les programmes correctionnels

**Par Michael Bettman, directeur général intérimaire des Programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale**

*Le Programme de transformation du Service correctionnel du Canada (SCC) peut crier victoire* – Le Service a examiné avec succès tous les aspects qui sont liés à la prestation des programmes et proposé des stratégies concrètes pour améliorer la sécurité du public. Grâce à certains réinvestissements stratégiques, le SCC pourra se vanter de connaître l'augmentation la plus importante du nombre de programmes fondés sur l'expérience clinique des dernières décennies.

Nous devons montrer clairement aux Canadiens que leurs investissements se sont traduits par des améliorations mesurables et des résultats continus sur le plan de la sécurité publique. Cela n'est pas difficile, étant donné l'efficacité reconnue de nos programmes correctionnels, mais mes dix années de travail en tant que directeur des Programmes de réinsertion sociale m'ont enseigné qu'il y a beaucoup de perceptions erronées au sujet de la réadaptation des délinquants. Notre plus grand défi consiste bien souvent à détruire les mythes qui entourent la réinsertion sociale efficace des délinquants.

Je ne m'attarderai pas longtemps au mythe selon lequel les programmes ne fonctionnent pas. Le SCC a effectué de nombreuses recherches qui montrent que lorsqu'ils suivent les bons programmes, même les criminels endurcis cessent de commettre des crimes.

Je m'attaquerai plutôt au mythe selon lequel nos programmes correctionnels fonctionnent bien pour tout le monde – parce que cela n'est pas le cas. Nous avons appris que tous les programmes ne fonctionnent pas pour tous les délinquants, et en tant que professionnels, nous devons parfois faire des choix difficiles qui vont à l'encontre de ce que nous dicte notre intuition.

Nous devons être témoins de certains comportements avant d'être en mesure de diriger un délinquant vers un programme qui lui convient; ces comportements ne sont pas toujours faciles à observer, ce qui fait qu'il peut parfois arriver qu'un délinquant ait à participer à un programme qui ne répond pas vraiment à ses besoins. Par exemple, les délinquants à faible risque qui n'ont pas d'antécédents importants d'attitudes antisociales ne retireront pas d'avantages des programmes correctionnels, aussi désorganisée que leur vie puisse sembler.

Un autre mythe est que les programmes du SCC se limitent aux programmes correctionnels. Le SCC offre une grande variété de programmes qui favorisent la réinsertion sociale des délinquants; selon mon expérience, la plupart des gens associent à tort le mot « programmes » à programmes correctionnels et ne tiennent pas compte des nombreux programmes d'emploi, de formation et d'interventions sociales qui font également le succès du SCC.

Le SCC offre aussi des programmes qui sont axés sur la surveillance, les placements à l'extérieur ou les permissions de sortir de même que des programmes à caractère religieux et des programmes en santé mentale. Les recherches et les évaluations futures montreront, je l'espère, que ce ne sont pas les programmes correctionnels en tant que tels qui permettent d'améliorer la sécurité publique, mais l'interaction entre tous les programmes.

Selon un autre mythe tenace, les listes d'attente qui existent pour les programmes correctionnels seraient toujours une mauvaise chose. En fait, idéalement, lorsque le nom d'un délinquant se retrouve sur une liste d'attente, c'est qu'on a évalué ses facteurs criminogènes et qu'on a prévu avec lui un ensemble de programmes qui lui seront offerts au moment le plus approprié pour atténuer les risques qu'il présente. Les listes d'attente sont le signe d'une bonne évaluation et d'une bonne planification et permettent au SCC d'adapter l'offre à la demande – une stratégie trop rare dans les services sociaux.

Les noms des délinquants qui refusent de participer aux programmes demeurent sur les listes d'attente dans l'espoir que le personnel arrive à les faire changer d'idée. De plus, les noms des délinquants qui sont dans nos établissements et qui n'ont pas encore eu la possibilité de demander une mise en liberté sous surveillance figurent eux aussi sur les listes d'attente pour les programmes dans la collectivité.

J'ai aussi entendu le mythe que plus il y a de programmes correctionnels, mieux c'est. Le SCC n'a pas besoin de programmes correctionnels « spéciaux » pour chaque sous-population de délinquants; une surabondance de programmes complique inutilement le système correctionnel.

Le SCC a plutôt créé des outils en ligne pour répondre aux divers besoins des délinquants, des outils qui peuvent faire une différence dans la vie d'un délinquant.

Le dernier mythe auquel je souhaite m'attaquer aujourd'hui est celui selon lequel n'importe qui peut offrir un programme correctionnel avec succès. En réalité, les Canadiens peuvent compter sur des employés dévoués et travailleurs qui doivent suivre une formation rigoureuse et se conformer à des procédures d'assurance de qualité strictes pour offrir un contenu approuvé par des spécialistes.

Les intervenants des programmes correctionnels savent qu'ils travaillent pour les Canadiens et que les programmes peuvent être une solution qui ne fait que des gagnants. Les intervenants doivent offrir un contenu structuré qui tient compte des actes criminels qui ont été commis, et non pas une thérapie basée uniquement sur les désirs des délinquants et les traumatismes qu'ils ont vécus. Les intervenants sont formés pour encourager les attitudes et les objectifs prosociaux tout en aidant les délinquants à corriger les comportements qui ont causé des souffrances à trop de gens.

Les agents des programmes correctionnels savent que les sanctions sévères et le manque de respect n'ont pas d'effet sur la sécurité publique, et savent également comment il est difficile de détruire les mythes qui entourent la réadaptation des criminels.

J'ai accepté récemment le poste de directeur général intérimaire des Programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale. Je suis certain que Lee Redpath, qui prend ma place à la tête de la Direction des programmes de réinsertion sociale, fera ce qu'il faut pour continuer à démystifier les programmes correctionnels. Se décrivant elle-même comme une « partisane » convaincue des programmes correctionnels depuis les 20 et quelques années qu'elle est au service du SCC, Lee est impatiente d'apprendre à connaître et comprendre les programmes correctionnels de l'intérieur. ■



# Interventions auprès des délinquants ayant des problèmes de santé mentale

**Par Paul Warren, conseiller en communications, administration centrale**

Au cours de la dernière décennie, le profil des délinquants a considérablement changé, notamment, en regard du pourcentage plus élevé de délinquants souffrant de troubles de santé mentale diagnostiqués lors de leur admission. Par conséquent, le Service correctionnel du Canada (SCC) a dû adapter ses approches au chapitre de la réadaptation des délinquants et faire face à des difficultés sans précédent, et la façon dont le Service fournit les services de santé mentale n'y fait pas exception.

Alors que les programmes correctionnels du SCC ont pour objectif de s'attaquer aux facteurs qui contribuent directement aux comportements criminels des délinquants, ils ne ciblent pas vraiment les symptômes de maladies mentales. Des interventions en santé mentale ont donc été spécifiquement conçues pour prendre en charge ces symptômes et pour aider les délinquants à acquérir des compétences qui leur permettent de mieux gérer leurs troubles mentaux.

Comme l'a expliqué Shauna Bottos, agente principale de programmes, Opérations et programmes correctionnels à l'Administration centrale : « Compte tenu de la diversité des manifestations et des expériences liées aux maladies mentales, ainsi que de la disponibilité des programmes, certains délinquants ayant reçu un diagnostic de trouble mental seront dirigés vers les programmes de santé mentale en priorité tandis que d'autres seront dirigés vers les programmes correctionnels. Enfin, certains participeront à la fois à des programmes correctionnels et à des programmes en santé mentale. Il importe donc que les membres du personnel responsables des programmes correctionnels soient outillés pour intervenir auprès des délinquants présentant des problèmes de santé mentale dans le cadre des programmes existants. »

À cette fin, le Service a créé un outil en ligne appelé le Portail sur la réceptivité qui s'avère un moyen extraordinaire et novateur de permettre aux membres du personnel d'accéder à l'information nécessaire pour relever les défis que soulève la réadaptation des délinquants.

Selon Michael Bettman, directeur général intérimaire des Programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale, « le Portail sur la réceptivité

est l'un des meilleurs outils que le SCC ait conçu à ce jour pour fournir aux employés des stratégies concrètes sur les manières d'intervenir auprès de sous-populations particulières de délinquants et d'adapter la prestation des programmes à leurs besoins. C'est tellement facile, en un simple clic de souris l'utilisateur peut trouver les principaux traits ou caractéristiques que manifeste un délinquant. Ainsi, l'utilisateur obtient l'information sur les pratiques exemplaires et des conseils sur la façon la plus efficace d'interagir et de travailler auprès des délinquants qui présentent des difficultés ou des besoins particuliers. »

Pour chaque sous-population, le Portail comporte une section qui met en évidence les différentes difficultés à surmonter en fonction des besoins spécifiques des délinquants, dont ceux qui souffrent de troubles mentaux.

La prise en compte de la spécificité des cas revêt une grande importance étant donné que les personnes ayant reçu un diagnostic de trouble mental ne sont pas toutes affectées de la même façon. Certaines personnes présenteront une déficience fonctionnelle mineure alors que d'autres seront gravement handicapées par les symptômes de leur maladie. Plus de 90 pour cent des délinquants chez qui on a diagnostiqué une forme de maladie mentale sont atteints d'au moins un autre trouble mental,<sup>1</sup> ce qui ajoute aux difficultés.

De plus, lorsqu'un délinquant ayant une maladie mentale présente des traits ou manifeste des caractéristiques qui posent des difficultés aux membres du personnel, ces derniers peuvent trouver, par le biais du Portail sur la réceptivité, des stratégies qui les aideront à améliorer la prestation de leur programme et à répondre aux besoins spécifiques du délinquant. Les stratégies proposées sont fondées sur un ensemble de données fiables, et leur efficacité et leur faisabilité ont été mises à l'épreuve par des experts du domaine.

Fait intéressant rapporté par Bottos : « Nous avons découvert que bon nombre des compétences et des stratégies reconnues pour aider à traiter les symptômes de troubles mentaux sont aussi efficaces pour gérer les comportements criminels des délinquants. » ■

<sup>1</sup> J. H. Brink, D. Doherty, et A. Boer, « Mental disorder in federal offenders: A Canadian prevalence study », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 24 (2001), p. 339356.

# Programmes correctionnels offerts dans la collectivité

**Par Reyhan Yazar, agent de projet, Programmes de réinsertion sociale, administration centrale**

On croit généralement que les programmes correctionnels sont offerts à l'intérieur des murs des établissements. Lorsque l'on pense à un délinquant se trouvant dans la collectivité, on pense à quelqu'un qui loge dans un foyer de transition, qui travaille ou qui étudie, tout en étant sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle. On ne s'imagine pas quelqu'un qui suit des programmes correctionnels. Après tout, cette étape ne doit-elle pas être accomplie plus tôt au cours de la peine du délinquant?

Il est vrai que les délinquants participent à des programmes durant leur incarcération, mais, une fois libérés, ils continuent souvent à suivre des programmes dans la collectivité. Certains des délinquants qui atteignent leur date de mise en liberté ont encore besoin de suivre un programme correctionnel une fois libérés. Néanmoins, les délinquants qui participent à des programmes dans la collectivité le font la plupart du temps pour développer, mettre en pratique et maintenir les compétences qu'ils ont acquises en établissement.

Grâce aux programmes correctionnels, les délinquants apprennent à reconnaître les personnes et les lieux qui se sont avérés problématiques par le passé, et à s'en tenir éloignés. Ils acquièrent aussi les compétences nécessaires pour gérer les situations à risque qu'ils ne peuvent pas éviter. Un grand nombre de ces programmes peuvent aussi enseigner aux délinquants à mener une vie plus saine et plus productive autant pour eux que pour leur famille.

Les apprentissages acquis par un délinquant grâce aux programmes ne sont pas réellement mis à l'épreuve tant et aussi longtemps qu'il demeure incarcéré. Ainsi, ce n'est qu'à sa mise en liberté dans la collectivité que l'on peut *vraiment* évaluer si les apprentissages tiennent la route.

Il s'agit d'un élément très important du processus de réadaptation. Les délinquants ont donc souvent besoin d'un grand soutien au début de leur transition dans la collectivité. En ce qui concerne les programmes, ce soutien est généralement offert par l'entremise de programmes de maintien des acquis. Les délinquants qui suivent ces programmes ont la possibilité de mettre en pratique les compétences qu'ils ont récemment acquises afin de gérer les situations particulières auxquelles ils font face dans le cadre de leurs efforts de réinsertion sociale. Aussi, si un élément du programme ne fonctionne pas ou si le délinquant nécessite plus de temps pour mettre en pratique ses compétences, l'agent de programmes correctionnels (APC) dans la collectivité peut peaufiner le programme ou aider à élaborer un nouveau plan qui répondra mieux aux besoins et aux risques présentés par le délinquant.

Jeein Kim travaille au Bureau de libération conditionnelle d'Ottawa; elle aide à offrir aux délinquants les programmes de maintien des acquis. Selon elle, la prestation de programmes dans la collectivité offre deux avantages principaux : non seulement les délinquants peuvent-ils mettre en pratique plus concrètement les habiletés qu'ils ont acquises pour gérer des situations réelles, mais ils se sentent aussi plus libres d'être eux-mêmes.

Brian Mortotsi offre actuellement un programme de prévention de la violence au Centre correctionnel communautaire Keele à Toronto. D'après lui, les délinquants subissent moins de pressions dans la collectivité qu'en établissement; ils sont donc portés à discuter de leurs problèmes avec le personnel. Il réitère à son tour que les habiletés acquises par les délinquants « peuvent être mises en pratique dès qu'ils mettent le pied dehors... en temps réel. »



Sharon Hogan et Nancy Morin, agentes de programmes correctionnels dans la collectivité, région de l'Ontario

Nancy Morin offre le Programme communautaire de maintien des acquis. Elle est d'avis que le travail qu'elle accomplit dans la collectivité est fort utile, parce que les délinquants qu'elle conseille font face à des problèmes quotidiens posés par la vie dans la collectivité, pas uniquement à des problèmes vécus en établissement. « Ça aide aussi que les délinquants qui suivent ces programmes dans le but de s'améliorer sont plus susceptibles d'être appuyés par leur famille, » ajoute-t-elle.

Offrir des programmes dans la collectivité peut présenter des défis. Il est vrai que certains délinquants ne gèrent pas très bien les problèmes auxquels ils font face dans la collectivité, qu'ils reprennent leurs vieilles habitudes, ce qui entraîne la suspension de leur mise en liberté. Pour un délinquant qui travaille et a des obligations familiales, qui doit prendre l'autobus ou marcher pour se rendre à chacun de ses rendez-vous, il peut être difficile de prendre le temps de participer aux programmes correctionnels. C'est pourquoi les APC dans la collectivité travaillent souvent en soirée.

Dans l'ensemble, la recherche démontre que les programmes communautaires sont efficaces en ce qui concerne la prévention de la récidive. Par exemple, selon le rapport d'évaluation des programmes correctionnels de janvier 2009 du Service correctionnel du Canada, les délinquants qui participent au Programme communautaire de maintien des acquis sont moins susceptibles, dans une proportion de 40 pour cent, d'être réincarcérés pour n'importe quel type d'infraction et, dans une proportion de 56 pour cent, d'être réincarcérés pour une infraction violente (en comparaison avec les délinquants qui n'ont pas suivi de programmes communautaires).

Au-delà des statistiques, les APC sont à même de constater les effets à l'échelle humaine. Sharon Hogan offre le programme Alternatives, Fréquentations et Attitudes. Elle nous fait part des nombreux appels qu'elle reçoit de la part d'anciens participants, parfois des années après



qu'ils ont suivi le programme. Ils tiennent à l'informer sur leur vie, sur leurs réussites, et, parfois, à la remercier de l'intérêt qu'elle a manifesté à leur endroit. « C'est merveilleux de recevoir l'appel de quelqu'un, après un an ou deux, qui dit se souvenir de nos discussions portant sur l'importance de reconnaître les conséquences de nos actes et le mal qu'ils ont causé, » déclare-t-elle. « C'est une chose qu'ils ne veulent plus jamais voir se reproduire. »

La réalité du système correctionnel en place au Canada est que la majorité des délinquants seront mis en liberté dans nos collectivités. Grâce aux efforts d'employés dévoués comme ceux décrits dans le présent article, les délinquants peuvent transformer leur vie, contribuant du coup à la sécurité des collectivités canadiennes. ■

# À l'intérieur du Modèle de programme correctionnel intégré

– UN ENTRETIEN AVEC CARMEN LONG, ANCIENNE RESPONSABLE DU PROJET SUR LE MPCICI

***Entre Nous s'est assis avec Carmen Long, l'ancienne responsable du projet sur le MPCICI, afin d'avoir un aperçu de l'intérieur d'une troisième génération de programmes correctionnels du Service.***

**EN – Selon vous, quels effets auront les nouveaux programmes correctionnels de troisième génération sur la réinsertion sociale des délinquants et sur la sécurité publique?**

CL – Le Modèle de programme correctionnel intégré (MPCICI) élimine des obstacles et des lacunes de longue date pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de délinquants aient accès au bon programme, au bon moment. De plus, l'adoption d'une approche holistique fait en sorte que les programmes répondent davantage aux besoins de la population carcérale, et la sécurité publique est renforcée lorsque les ressources des programmes sont axées sur les délinquants présentant un risque plus élevé.

**EN – Jusqu'à maintenant, quel est le plus grand défi auquel votre équipe et vous avez dû faire face en travaillant sur le MPCICI?**

CL – La gestion du changement est difficile. Un de nos plus importants défis a été de faire face aux fortes réactions concernant le changement. Même si ce changement présente encore un défi, nous avons le soutien de plusieurs personnes, et je crois que ce dialogue continu a permis de renforcer le projet.

**EN – Quelles expériences de travail antérieures vous ont qualifiée et préparée pour jouer votre rôle dans le cadre du projet sur le MPCICI?**

CL – Mon expérience opérationnelle et mon expérience concernant la gestion nationale et l'élaboration de programmes ont été essentielles. Toutefois, ce que j'ai appris de plus révélateur tout au long de ma carrière, c'est à quel point l'équipe est essentielle au succès d'un projet. Le MPCICI est ce qu'il est actuellement en raison d'une incroyable équipe composée de personnel dévoué.

**EN – Que pensent les experts universitaires dans le domaine des programmes correctionnels de cette nouvelle approche?**

CL – L'équipe du MPCICI a rencontré Don Andrews, Paul Gendreau, Ed Zamble et Steve Wormith, des experts dans le domaine des programmes correctionnels, pour discuter en détail de cette nouvelle approche. Les commentaires que nous avons reçus ont été extrêmement positifs.

En effet, Don Andrews a tenu à souligner à quel point il était impressionné de la nature hautement individualisée du nouveau modèle. Même si les avantages d'une approche intégrée peuvent sembler évidents maintenant, Ed Zamble nous a rappelé que nous n'aurions pas pu élaborer le MPCICI avant d'avoir essayé tous les programmes séparément et d'en avoir tiré des leçons.

**EN – Combien de personnes ont travaillé avec vous pour amener le MPCICI au point où il est aujourd'hui?**

CL – Le MPCICI a grandement profité de l'engagement enthousiaste de plusieurs personnes de partout au pays. En plus des participants principaux qui forment l'équipe d'élaboration et de mise en œuvre du MPCICI, j'aimerais souligner la participation des membres du personnel suivants, dont le soutien et la contribution ont permis la réalisation du MPCICI :

Brenda Lepage, et plus tard Julie Blasko, nous ont fourni une aide inestimable en tant que responsables de l'Équipe de transformation.

John Edmunds, du Syndicat des employés du Solliciteur général, a fait preuve d'un intérêt et d'un soutien continus.

Nous avons aussi collaboré étroitement avec Chris Malloy, Paul Weaver, Kent Merlin, Linda Arsenaault et Rob Mills à l'élaboration de rapports importants sur la gestion des programmes et le rendement.

Cindy Cooper-Johnson et Lyne Parks nous ont grandement aidés à apporter les modifications nécessaires au Système de gestion des délinquant(e)s.

Alvin Kube, de la Direction des initiatives pour les Autochtones, est un proche collaborateur. Pour sa part, Emily Henry collabore étroitement avec le groupe de travail sur les Aînés affecté au projet sur le MPCICI.

La Commission nationale des libérations conditionnelles a bien accueilli notre projet, et nous avons collaboré étroitement avec ses membres, particulièrement avec le personnel de la région du Pacifique, à différentes étapes de ce projet.

En conclusion, j'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont joué un rôle dans l'élaboration du MPCICI. Ce dernier a nécessité beaucoup de travail et j'ai hâte de voir les effets positifs que ce nouveau modèle de programme aura sur les résultats en matière de sécurité publique. ■

# Programmes correctionnels pour Autochtones



Un agent de programmes correctionnels pour Autochtones à l'Établissement d'Edmonton dans la région des Prairies

## **Par Randy Mason, directeur, Interventions auprès des Autochtones, administration centrale**

Qu'ils vivent dans des réserves, dans des villes, ou derrière les murs d'un établissement correctionnel, les Autochtones du Canada sont les héritiers d'une riche histoire, profondément enracinée dans la tradition. Pour aider à préserver cette culture, le Service correctionnel du Canada (SCC) a intégré à ses judicieux principes en matière de programmes correctionnels des approches de guérison traditionnelles autochtones.

**Je pense à ce que pourrais devenir, à ce que je peux apprendre et à ce que je sais que je peux changer.**

Grâce à de vastes consultations et partenariats avec des organisations et des collectivités autochtones, des groupes nationaux d'intervenants autochtones et des Aînés, la Division des programmes de réinsertion sociale a élaboré et introduit 10 programmes correctionnels pour Autochtones, conçus pour traiter les facteurs criminogènes des délinquants autochtones.

Ces programmes sont offerts par des agents de programmes correctionnels pour Autochtones (APCA) formés et qualifiés, avec l'aide d'Aînés, lesquels fournissent aux participants des enseignements culturels, des services de counseling, des conseils spirituels ainsi qu'un accès à des cérémonies.

Les programmes correctionnels pour Autochtones se distinguent des programmes correctionnels de base par l'accent accru qui est mis sur la « guérison autochtone ». Dans le cadre des programmes correctionnels pour Autochtones, on se concentre beaucoup sur

le monde des émotions ainsi que sur les attachements, l'identité autochtone et les répercussions intergénérationnelles occasionnées par le régime de pensionnats indiens.

Les délinquants font souvent des commentaires sur l'influence positive que les programmes ont eu sur leur vie et sur leur réadaptation. « Je dirais qu'ils m'ont aidé à devenir une meilleure personne, dans un sens », écrit un participant. « Comme je disais, ça m'aide à penser clairement. Avant, je réagissais à tout, j'agissais impulsivement. Maintenant, j'y pense... Je pense à ce que pourrais devenir, à ce que je peux apprendre et à ce que je sais que je peux changer. »

Les intervenants de programmes notent aussi des changements; ils observent des niveaux de motivation plus élevés, une participation et un engagement accrus et une meilleure cohésion au sein du groupe due à des interactions respectueuses. Ces résultats figurent dans une récente évaluation des programmes correctionnels du SCC, laquelle démontre des améliorations à la fois du comportement en établissement des participants et des taux de récidive.

Il est important que le SCC maintienne un dialogue pertinent sur les services correctionnels avec les peuples autochtones, car c'est grâce à ce processus que les programmes correctionnels pourront continuer à être élaborés par des Autochtones, y compris des membres des Premières nations, des Inuits et des Métis. « Cela faisait plus de cent ans que le gouvernement n'avait pas tenu de telles consultations et discussions avec les peuples autochtones », raconte un Aîné. « Jamais je n'aurais cru être témoin d'une pareille chose. Nous avons accompli plus que ce que j'aurais cru possible. »

Les Aînés nous enseignent que notre mère la Terre a été créée ronde pour que nous ne puissions pas voir trop loin dans l'avenir. Pourtant, l'avenir, nous le savons maintenant, réside dans le Modèle de programme correctionnel intégré pour Autochtones. Sachant que les programmes actuels ont aidé à élaborer cette deuxième génération de programmes correctionnels pour Autochtones, c'est avec beaucoup de fierté et un grand sentiment d'accomplissement que nous nous tournons vers l'avenir. ■

# Programmes correctionnels pour délinquantes



**Par Doris Fortin, gestionnaire, Interventions et politiques, Secteur des délinquantes, administration centrale**

Les programmes correctionnels pour délinquantes sont uniques en ce sens qu'ils doivent tenir compte des besoins des délinquantes issues de différents groupes culturels et présentant souvent de nombreux problèmes interreliés.

Lorsque j'ai commencé à m'occuper de la gestion des programmes correctionnels pour délinquantes, je me suis rapidement aperçue que les programmes conçus pour les délinquants de sexe masculin ne permettaient pas de répondre aux besoins particuliers des délinquantes. Celles-ci présentent souvent des caractéristiques différentes des délinquants; elles sont, entre autres, généralement motivées à changer et ouvertes à la possibilité de participer aux programmes.

Conséquemment, l'éventail des programmes correctionnels pour délinquantes n'a cessé de s'élargir au cours des dix dernières années, depuis qu'un comité d'experts a recommandé, en 2000, l'élaboration d'un programme normalisé de traitement de la toxicomanie à l'intention des délinquantes.

Bien que l'objectif principal du Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes soit de traiter les problèmes liés à la toxicomanie, le programme adopte aussi une approche de traitement multicible, laquelle vise à offrir aux délinquantes un continuum de soins, de leur admission jusqu'à l'expiration de leur mandat. Les résultats d'une évaluation récente ont démontré que « le traitement des toxicomanes en milieu carcéral permet de réduire le taux de réincarcération des délinquantes et que la combinaison de traitements en établissement [et de programmes de maintien des acquis dans la collectivité] a permis dans une grande mesure de réduire la probabilité de la réincarcération<sup>1</sup>. »

En plus d'offrir des programmes de traitement de la toxicomanie, le Service correctionnel du Canada (SCC) a aussi réalisé une analyse rigoureuse des cas des délinquantes incarcérées pour un crime violent, ce qui a donné lieu à l'élaboration d'un programme de prévention de la violence adapté aux besoins des délinquantes. Le programme cible particulièrement les pensées et les comportements directement liés à la violence ainsi que le processus décisionnel qui mène à la victimisation. Les résultats initiaux obtenus à la suite d'évaluations administrées avant et après la participation au programme indiquent des améliorations notables chez les participantes.

En outre, un programme correctionnel, destiné aux délinquantes considérées comme présentant un risque élevé et logées dans des unités de garde en milieu fermé, est actuellement mis à l'essai dans les établissements pour femmes de trois régions. Le *Programme d'intervention modulaire pour délinquantes*, un programme unique conçu pour être offert individuellement, selon les besoins, permet une plus grande souplesse en ce qui concerne la prestation. Il comprend des modèles nouvellement conceptualisés et offre un volet autochtone, avec l'aide d'un Aîné.

Répondre aux besoins des délinquantes autochtones au moyen d'interventions adaptées à leur culture constitue une priorité du Service. Le fait d'établir des réseaux avec des partenaires d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux a permis au SCC de mettre en œuvre des programmes enracinés dans la culture autochtone.

En 2001, le SCC a obtenu la permission du ministère de la Justice du Manitoba<sup>2</sup> pour mettre en œuvre le Programme des cercles de changement, un programme multicible destiné spécialement aux délinquantes autochtones. À la même époque, le SCC a conclu une entente avec l'organisation Native Counselling Services of Alberta (NCSA) afin de mettre en œuvre un programme de prévention de la violence à l'intention des délinquantes autochtones, intitulé *Esprit de la guerrière*. En 2006, le NCSA, en vertu d'un contrat conclu avec le SCC, a élaboré le Programme de suivi pour les délinquantes autochtones, lequel a été mis en œuvre peu de temps après dans les établissements et les unités opérationnelles dans la collectivité.

Les programmes pour délinquantes nécessitent une approche souple qui tient compte des besoins propres aux délinquantes ainsi que des différences culturelles uniques. Cette approche doit aussi prendre en compte les diverses expériences vécues par les délinquantes et s'ancrer dans la croyance que les délinquantes peuvent changer.

Le Service reçoit de nombreuses questions au sujet de ses programmes pour délinquantes. En effet, un certain nombre d'administrations provinciales<sup>3</sup> ont adopté les programmes du SCC, et leur personnel a été formé par des formateurs du SCC. Certains invités internationaux ont également assisté à des séances de formation.

Le SCC est en voie d'établir un modèle de programmes correctionnels entièrement intégré pour délinquantes autochtones<sup>4</sup> et non autochtones. Il s'efforce également d'affecter des intervenants formés et qualifiés à la prestation de programmes correctionnels pour délinquantes, en vue de continuer à faire baisser les taux de récidive et de renforcer la sécurité publique. ■

<sup>1</sup> Matheson, F., S. Doherty et B. A. Grant (mars 2008). *Le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes et la réinsertion sociale*. Centre de recherche en toxicomanie. Direction de la recherche. Service correctionnel du Canada. Page 5.

<sup>2</sup> Le Programme des cercles de changement a été adapté par le ministère de la Justice du Manitoba du programme « Moving On » élaboré par Marilyn Van Dielen, laquelle a autorisé le SCC à offrir le programme.

<sup>3</sup> Pour le moment, le SCC a conclu des protocoles d'entente avec la Colombie-Britannique, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.

<sup>4</sup> Les programmes correctionnels pour délinquantes autochtones sont offerts en collaboration avec un Aîné.



Membres du personnel du SCC participant à une séance de formation sur le MPCl dans la région du Pacifique (de gauche à droite) : rangée arrière; Loméga Étienne, Jordan Liberman, Sav Bains, John Eno, Joanne Jolin, Corey Unger. Rangée avant; Marla Kavalak, Jodi McDonough, Emily Henry, Haley Bullen, Jennine Hamilton.

Région du Pacifique :

## Formation sur le Modèle de programme correctionnel intégré

**Par Corey Unger, gestionnaire national de programmes, MPCl, région du Pacifique**

Dès que la région du Pacifique a été sélectionnée pour la mise à l'essai du Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI), l'équipe responsable de cet important projet dans la région s'est mise à travailler à plein régime afin d'en assurer la réussite.

Tout au long de l'élaboration de la stratégie sur la prestation des programmes du MPCl, nous avons maintenu des voies de communication avec différents partenaires et intervenants, et nous avons tenu des séances de discussion ouverte dans tous les établissements et toutes les collectivités. Ces séances d'une demi-journée, auxquelles participaient à la fois des délinquants et des employés, ont ouvert la voie à des discussions dynamiques sur le MPCl et ses répercussions sur la planification correctionnelle et la réadaptation des délinquants.

Du 11 au 22 janvier 2010, nous avons donné de la formation à 66 agents de programmes correctionnels, à Abbotsford, en Colombie-Britannique. Puis, au début de février, nous avons démarré le projet pilote du MPCl dans divers établissements de la région du Pacifique, marquant ainsi le début officiel de la troisième génération de programmes correctionnels au Service correctionnel du Canada (SCC).

Quelques semaines après le début du projet pilote du MPCl, une cinquantaine d'autres agents de programmes correctionnels ont suivi la formation, du 1<sup>er</sup> au 12 mars. Ces agents nouvellement formés attendent maintenant le lancement de la prestation du MPCl dans les autres endroits où il sera mis à l'essai, prévu pour avril 2010.

La formation a connu un énorme succès, permettant à tous les participants de se familiariser avec chacun des aspects du MPCl.

Toutefois, les formateurs nationaux ont été confrontés à certains défis, puisqu'ils devaient transmettre l'information à un mélange d'agents d'expérience et de nouvelles recrues. En raison de la grande variété de connaissances et d'expérience des participants, il était primordial de faire particulièrement attention à ce que l'information transmise soit bien comprise par tout le monde.

Il a également fallu porter une attention particulière à la transition entre l'ancien modèle de programme correctionnel et le MPCl, afin qu'elle se fasse le plus en douceur possible. Grâce à un examen continu des dates de début et de fin des programmes visant à s'assurer que notre plan de formation sur le MPCl correspondait au calendrier des programmes actuels, nous avons pu procéder en évitant de créer des trous dans la disponibilité des programmes pour les délinquants.

En raison de l'étendue des répercussions de ce projet pilote dans bon nombre de secteurs de notre organisation et de la quantité de domaines correctionnels affectés, il a fallu qu'une grande diversité de secteurs et d'individus d'un bout à l'autre de l'organisation unissent leurs efforts dans le cadre d'une collaboration exceptionnelle.

Aujourd'hui, quand on regarde l'envergure des activités de planification, d'élaboration et de mise en œuvre des derniers mois, on peut dire que l'équipe du MPCl a accompli un travail remarquable en respectant tous ses engagements initiaux.

Il est tout simplement incroyable d'être parvenus, en aussi peu de temps, à rédiger plus de 8 500 pages de manuels liés au MPCl, à former 116 employés et à créer tous les outils nécessaires à l'aiguillage, à la priorisation, à la gestion et au suivi des délinquants qui participeront au MPCl.

Au cours des prochains mois, nous nous concentrerons sur le suivi des progrès et sur les ajustements à apporter au MPCl afin d'en améliorer les résultats. ■

# Région des Prairies : Programme pour délinquants autochtones toxicomanes

**Par Tom Dahl, agent de programmes correctionnels pour Autochtones à l'Établissement de Stony Mountain**

L'Ainé Elder Gordon Nepinak, membre respecté du Groupe de travail national sur les Aïnés travaillant depuis longtemps à l'Établissement de Stony Mountain, affirme que : « Le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes n'est pas juste un programme parmi d'autres, pour ceux qui y participent, il représente la voie de la liberté. »

Le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT) est un programme mixte qui combine les pratiques exemplaires actuelles dans le domaine des dépendances avec des pratiques traditionnelles, des enseignements et des cérémonies guidées par des intervenants autochtones et des Aïnés.

Suivant une approche holistique, le PDAT tient compte de tous les aspects de la vie d'une personne et non pas uniquement de l'abus d'alcool et de drogues. La *roue de médecine* est utilisée pour aider les participants à prendre conscience de leur état mental, émotionnel, physique et spirituel; le but est d'atteindre un équilibre plus sain entre tous ces aspects.

Le programme transmet également les *sept enseignements ancestraux* qui sont un ensemble de valeurs partagées, sous différentes formes, par de nombreuses cultures autochtones depuis des siècles. Ces enseignements constituent des préceptes pour une vie saine. Ils sont simples, mais ont beaucoup d'impact. À ce sujet, un participant ayant réussi le PDAT a témoigné : « Habituellement, je ne réussissais pas très bien à suivre les programmes, mais celui-ci était différent. Si j'ai des pensées négatives, je dois simplement me souvenir de revenir à l'humilité, d'être une personne humble comme un Aîné. Cette pensée me calme tout de suite et je ne m'emporte pas. J'ai appris énormément dans le programme, mais je n'oublierai jamais les *sept enseignements ancestraux* ».

Au cours du programme, les délinquants apprennent de nombreux aspects des enseignements, des protocoles, des remèdes et des cérémonies autochtones. On leur enseigne à composer avec les répercussions que la colonisation a eues sur les Autochtones, et ils apprennent les effets, lourds de conséquences, de l'abus d'alcool et de drogues. À la dernière étape du PDAT, les délinquants parviennent à



Murray Monkman (gauche) et Tom Dahl (droite), agents de programmes correctionnels pour Autochtones, en compagnie de l'Aîné Gordon Nepinak (centre), région des Prairies

identifier les principales causes de leur toxicomanie et élaborent un plan de maîtrise de soi afin de rester sobres et d'atteindre un équilibre plus sain entre les quatre aspects de la *roue de médecine*.

L'Aîné Nepinak et d'autres Aïnés ont abondé dans ce sens : « Si vous avez un groupe d'hommes autochtones qui ont des problèmes d'alcool et de drogues, vous aurez un groupe d'hommes qui ont vécu, ainsi que leur famille, beaucoup de traumatismes dans leur vie. C'est une vérité qu'on ne peut ignorer. Nombre d'entre eux doivent se remettre de leurs traumatismes afin de pouvoir aller de l'avant dans leur vie. Le PDAT les aide à amorcer le processus, lentement, petit à petit. »

Depuis le début du projet pilote en 2004, 134 délinquants ont terminé avec succès le PDAT à l'Établissement de Stony Mountain. La majorité d'entre eux ont suivi le PDAT d'intensité élevée, mais depuis le lancement, en mai 2009, du projet pilote du PDAT d'intensité modérée, le seul programme d'intensité modérée pour Autochtones offert à l'Établissement de Stony Mountain, un plus grand nombre de délinquants participent au programme.

Si seulement j'avais pu participer à un programme de ce genre dans ma communauté, je n'aurais peut-être jamais abouti ici.

Les larmes aux yeux, un homme qui avait suivi le programme à l'Établissement de Stony Mountain a confessé : « Si seulement j'avais pu participer à un programme de ce genre dans ma communauté, je n'aurais peut-être jamais abouti ici. »

Un autre ancien participant a commenté : « J'ai toujours su que je pouvais survivre dans la rue, mais après avoir suivi le PDAT, je crois que je peux apprendre à vivre pleinement dans la collectivité, à me faire une vraie vie. »

Enfin, lorsqu'on a demandé à un délinquant pourquoi il avait pleuré lors d'un exercice particulièrement éprouvant, il a déclaré : « C'est à ce moment-là que j'ai pardonné à mes parents. Je n'avais jamais compris toutes les épreuves qu'ils avaient eu à subir jusqu'à maintenant. » Quand on lui a demandé comment il se sentait aujourd'hui, il a répondu : « Je me sens différent, plus léger. Je me sens libre. » ■

# Région de l'Ontario : Programme de prévention de la violence



Agents de programmes correctionnels à l'Établissement de Collins Bay, région de l'Ontario  
(de gauche à droite : rangée arrière; Janice Saunders, Roberto DiFazio, Kelly Laforest,  
Merri MacDonald, Bev Pitcher. Rangée avant; Crystal Bailey, Cathy Galt).

## **Par Reyhan Yazar, agent de projet, Programmes de réinsertion sociale, administration centrale**

Depuis que le nouvel édifice destiné à la prestation de programmes correctionnels a ouvert ses portes en avril 2009, les membres du personnel de l'Établissement de Collins Bay, en Ontario, ont vraiment mis la main à la pâte.

L'objectif des programmes de réinsertion sociale du Service correctionnel du Canada (SCC) est de répondre en temps opportun à tous les besoins en matière de traitement des délinquants. Pour Bev Pitcher, gestionnaire de programmes, il est exceptionnel d'offrir un tel éventail de programmes correctionnels dans un même endroit. « Cela signifie que de bonnes choses se produisent ici, » explique-t-elle. « Tout ça, c'est grâce à l'excellente équipe autour de moi. »

Vicki Garrett et Rick Petit, qui offrent le Programme de prévention de la violence familiale, font part de la motivation manifestée par les délinquants, leur volonté d'être honnête et leur ouverture d'esprit face au changement. D'après eux, c'est en partie grâce à l'aménagement du tout nouvel édifice. Ils croient aussi que les délinquants participent davantage en raison du grand nombre de programmes de qualité offerts. « Des délinquants nous arrêtent dans les couloirs pour nous demander quand ils pourraient participer au programme, » raconte M<sup>me</sup> Garrett.

Cathy Galt dirige un Programme de prévention de la violence (PPV) d'intensité modérée et fait face à des enjeux similaires. « Lorsque l'on travaille auprès de délinquants pour tenter de les aider à changer leurs comportements, le plus difficile est de les faire participer, » explique-t-elle. « Ensuite, le plus difficile pour les délinquants est d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe à des situations réelles. » Son groupe, pourtant, se débrouille bien. Au retour des vacances de Noël, les participants ont raconté de quelle façon ils ont mis en pratique leurs nouvelles compétences à l'extérieur de la classe, avec leurs proches et amis.

Kelly Laforest, qui dirige actuellement un programme de traitement de la toxicomanie (mais qui a dirigé un PPV il y a quelques mois), est du même avis. « Un des participants au programme a parlé d'une

dispute qu'il a eue avec un membre du personnel, » relate-t-elle. « Il a mentionné qu'il avait fait appel à ses nouvelles connaissances et capacités d'adaptation pour se calmer et tenter de comprendre le point de vue de l'autre personne. Il est ensuite retourné s'excuser auprès de la personne. »

Merri MacDonald, qui dirige habituellement le PPV d'intensité élevée, dirige actuellement celui d'intensité modérée. Les commentaires qu'elle a reçus concernant les programmes offerts à l'Établissement de Collins Bay sont généralement favorables, bien que parfois, lorsque les délinquants se trouvent dans un groupe plus vaste, ils affichent une attitude de dureté. Cependant, dans un environnement plus intime, ils ont montré qu'ils s'intéressaient vraiment au programme et qu'ils en comprenaient l'importance. Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il aimait du programme, un participant a répondu, tout bas, « tout. »

Angela Kingston et Roberto DiFazio dirigent le PPV d'intensité élevée. Il est généralement plus ardu de travailler auprès des participants de ce programme, car ils ont habituellement de plus lourds antécédents de violence et présentent le plus grand risque de récidive. M<sup>me</sup> Kingston et M. DiFazio restent motivés et prennent plaisir à faire leur travail, même les jours où les participants sont particulièrement difficiles, parce qu'ils bénéficient du solide appui de leurs collègues.

« Par le passé, le seul fait d'amener un participant à nous parler était difficile, » explique M<sup>me</sup> Kingston. « On a assisté à une petite lutte entre les adeptes du "bon vieux temps" et ceux des "temps nouveaux". »

M. DiFazio explique : « Les délinquants du "bon vieux temps" avertissaient les autres détenus de ne pas participer aux programmes, parce que nous représentions l'autorité, alors que les délinquants issus des "temps nouveaux" étaient d'avis qu'ils pouvaient tirer profit de leur participation aux programmes. Ils ont fait preuve d'ouverture d'esprit. »

La plupart de ces enjeux ont été surmontés, mais il s'agit néanmoins de la question éternelle que se posent les délinquants qui participent aux programmes : faire confiance aux intervenants ou ne pas leur faire confiance. Être ouvert à apprendre ou maintenir un esprit fermé. L'expérience de l'Établissement de Collins Bay semble indiquer que les participants se rangent du côté des temps nouveaux, et, qui en plus, est en nombre record. ■

# Région du Québec :

## Programmes pour délinquants sexuels

**Par Sharon-Isabelle St-Pierre, conseillère en communications, administration centrale**

Cumulant de nombreuses années d'expérience dans la prestation de différents programmes correctionnels du Service correctionnel du Canada (SCC), Loméga Étienne, gestionnaire principal de projet pour le Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI), a acquis, avec l'appui d'une équipe solide, une excellente compréhension de la façon dont les programmes pour délinquants sexuels doivent être offerts.

« Je travaille dans le domaine des programmes correctionnels du SCC depuis 2002, » déclare Étienne, qui a fait ses débuts à l'Établissement Archambault avant d'aller à celui de La Macaza, où il a donné le Programme d'évaluation et de traitement intensif des délinquants sexuels de la Clinique La Macaza (CLM), un programme d'orientation cognitivo-comportemental de groupe d'intensité élevée. « Mon expérience à la CLM a été très enrichissante : elle m'a permis d'approfondir mes connaissances théoriques et pratiques à l'égard des délinquants sexuels et de créer des liens avec des professionnels réputés dans le domaine. »

Fort de l'expérience qu'il avait acquise à la CLM, Étienne a ensuite travaillé au District Montréal-Métropolitain avec des libérés conditionnels, où il a donné différents programmes correctionnels (le programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale, le programme de faible intensité de traitement de la toxicomanie et le programme de faible intensité et de suivi pour délinquants sexuels). Étienne était responsable du suivi en programme de la majorité des délinquants sexuels en liberté conditionnelle dans la région métropolitaine, qui avaient terminé avec succès un programme pendant leur incarcération ou après leur mise en liberté.

« Au cours de mon travail dans la collectivité, j'ai été particulièrement impressionné par le dynamisme et le dévouement dont font preuve les professionnels que j'ai côtoyés. En effet, le travail de ces derniers consiste à accompagner les libérés conditionnels dans leur réinsertion sociale et à les aider à devenir des citoyens respectueux des lois, » affirme Étienne. « L'une des plus grandes joies du travail dans la collectivité réside dans le fait d'accompagner le libéré conditionnel dans l'actualisation de son plan de maîtrise de soi afin qu'il soit en mesure de composer avec ses facteurs de risque et ses situations à risque élevé, ainsi que d'adopter un mode de vie sain, à caractère social et basé sur ses objectifs de vie et ses intérêts. »



Loméga Étienne, gestionnaire principal de projet à l'administration centrale

Les chiffres pour l'exercice 2008-2009 montrent que dans la région du Québec, 257 délinquants au total ont participé à un programme pour délinquants sexuels. De ce nombre, 151 délinquants sexuels ont terminé le programme avec la mention « réussite » ou « participation à toutes les séances. » Ce qui signifie que seulement 59 pour cent des délinquants sexuels ont achevé un programme pour délinquants sexuels au cours de l'exercice dans la région du Québec. La situation est comparable dans les autres régions.

Il importe de souligner qu'au troisième trimestre de l'exercice 2009-2010, le taux d'achèvement des programmes pour délinquants sexuels dans la région du Québec s'élevait à plus de 70 pour cent. Ce pourcentage amène à constater que les efforts déployés par les responsables des programmes ont donné des résultats fort encourageants.

Toutefois, ces résultats révèlent également que les membres du personnel responsables de la gestion et de la prestation des programmes pour délinquants sexuels doivent actuellement relever un certain nombre de défis, notamment :

- augmenter le pourcentage de participants qui parviennent à terminer le programme pour délinquants sexuels auquel ils sont affectés;
- réduire le nombre de délinquants sur les listes d'attente et veiller à ce que les délinquants aient accès au programme en temps opportun;
- gérer plusieurs autres défis particulièrement reliés aux ressources humaines, financières et matérielles.

Les programmes intégrés pour délinquants sexuels permettront de relever plusieurs défis notamment, en facilitant l'accès des délinquants aux programmes dont ils ont besoin, au moment opportun de leur peine. Pour atteindre cet objectif, les ressources rattachées aux programmes correctionnels seront utilisées à titre prioritaire afin de répondre aux besoins des délinquants sexuels présentant un niveau de risque moyen ou élevé. ■

# Région de l'Atlantique : Programmes correctionnels communautaires



Une agente de libération conditionnelle dans la collectivité rencontre un délinquant dans la collectivité

**Par Jean-Guy Bourque, administrateur régional, Programmes pour délinquants et réinsertion sociale, région de l'Atlantique**

Lorsqu'il est question des programmes correctionnels communautaires, on se demande toujours : qu'est-ce qui est prioritaire – l'emploi ou les programmes? Dans la région de l'Atlantique, la réponse a toujours été qu'ils ont la même importance.

Dans la collectivité, nous concentrons nos efforts en grande partie sur notre Programme communautaire de maintien des acquis, lequel permet aux délinquants de mettre en pratique et de renforcer les compétences qu'ils ont acquises grâce aux programmes correctionnels suivis en établissement. En offrant ces programmes dans la collectivité, on fait bien plus que poursuivre une intervention auprès d'un délinquant; on fournit à celui-ci un appui concret pour l'aider dans sa réinsertion sociale tout en contribuant à améliorer la sécurité publique.

La région de l'Atlantique s'appuie sur la philosophie selon laquelle les délinquants tirent le meilleur parti des programmes correctionnels lorsqu'ils les suivent dans la collectivité; c'est pourquoi elle cherche continuellement à offrir davantage de programmes correctionnels dans la collectivité. En ce moment, la région offre le Programme d'intensité modérée de prévention de la violence familiale plusieurs fois par année dans la collectivité. De plus, elle planifie d'offrir prochainement le Programme national de traitement de la toxicomanie – intensité modérée ainsi que le Programme de prévention de la violence.

Durant l'exercice 2008-2009, la région de l'Atlantique a orienté 568 délinquants vers un programme correctionnel national offert dans la collectivité, ce qui représente 21 pour cent des renvois effectués dans tout le pays durant cette période. Ces résultats prouvent à quel

point la région appuie les programmes communautaires, et cet appui a une incidence directe sur l'amélioration de la sécurité publique.

Ces chiffres représentent, certes, d'excellents résultats, mais la région de l'Atlantique doit aussi faire face à de nombreux enjeux. Elle voudrait, entre autres, faire en sorte que les centres correctionnels communautaires (CCC) soient utilisés davantage pour y offrir des programmes correctionnels. Le problème qui se pose en ce moment est qu'une grande partie des places dans les CCC sont occupées par des délinquants en libération d'office assortie à une assignation à résidence. Le fait de placer des délinquants dans des CCC après leur mise en liberté pour qu'ils puissent y suivre des programmes ne ferait pas que soutenir et possiblement améliorer leur réinsertion sociale, cela permettrait aussi d'équilibrer davantage le profil des délinquants hébergés dans les CCC.

Nous ne pouvons pas mentionner nos programmes correctionnels communautaires sans souligner l'apport de nos partenaires des organismes non gouvernementaux. L'engagement de ces derniers envers la sécurité publique et les liens étroits qu'ils ont établis avec le Service correctionnel du Canada ont permis d'améliorer considérablement notre capacité d'offrir des programmes correctionnels dans la collectivité, en particulier dans les régions rurales. Nos partenaires nous ont aidés à répondre aux besoins de plus en plus complexes des délinquants d'aujourd'hui et à mieux contribuer à la sécurité publique.

La région de l'Atlantique va de l'avant et attend avec enthousiasme l'arrivée de la prochaine génération de programmes correctionnels : le Modèle de programme correctionnel intégré. Ce nouveau modèle devrait assurer la réussite continue de l'ensemble des programmes correctionnels, dont ceux offerts dans la collectivité. ■



# Au-delà de la transformation

Par **Mary Beth Wolicky**, spécialiste des communications, Équipe de transformation du SCC, administration centrale

*Nous sommes dans une période de transition : nous passons de la transformation à l'intégration des changements fondamentaux qui amélioreront notre capacité de répondre aux principales priorités du Service, en fonction de notre mission et de notre contribution à la sécurité publique.*

— Le commissaire, Don Head

Au cours des deux dernières années, les efforts du Service correctionnel du Canada (SCC) ont principalement porté sur l'amélioration de sa contribution à la sécurité publique par la mise en œuvre du Programme de transformation. Un large éventail d'initiatives ont été entreprises pour tenir compte des observations et des recommandations du Comité d'examen du SCC et de l'orientation stratégique établie par le Comité de direction du SCC. Durant cette période, l'accent a été mis sur l'intégration des initiatives de transformation aux priorités définies dans le *Rapport sur les plans et les priorités* comme moyen de transférer la responsabilité et d'habiliter le personnel dans nos établissements et dans notre collectivité.

Le personnel et nos partenaires de la collectivité continuent de poser des questions sur les prochaines étapes, en particulier parce que le mandat de l'Équipe de transformation prend fin le 31 mars 2010.

Les réponses à certaines de ces questions suivent ci-après afin de faire connaître à chacun où nous en sommes et vers quoi nous nous dirigeons dans cette nouvelle étape sur la voie de la transformation.



Le Secteur des délinquantes a utilisé une approche intégrée pour élaborer la Stratégie communautaire pour les délinquantes. Les collaborateurs du SCC comprenaient (de gauche à droite) : Barry McGinnis, Secteur des délinquantes; Jennifer Hayward, Direction des initiatives pour les Autochtones; Diane Zilkowsky, Direction de la réinsertion sociale dans la collectivité; Irene Klassen, CORCAN; Sue Coatham, Secteur des délinquantes (poste d'attache : Bureau de libération conditionnelle de Calgary); Michelle Hall, Direction des programmes de réinsertion sociale (poste d'attache : Programmes, administration régionale du Pacifique).

## LA « TRANSFORMATION » EST-ELLE TERMINÉE?

Le budget de 2008 a attribué des fonds au SCC pour appuyer des initiatives de transformation pendant une période de deux ans et même au-delà dans certains cas. Malgré le fait que le travail de l'Équipe de transformation se termine, le commissaire a établi un Comité directeur sur la transformation dans le but de garantir le maintien et l'amélioration de ces initiatives pour plusieurs années à venir. En d'autres termes, l'Équipe de transformation est dissoute, mais le Programme de transformation demeure très actif.

## COMMENT PUIS-JE SAVOIR CE QUI A ÉTÉ ACCOMPLI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFORMATION ET QUELLES INITIATIVES SE POURSUIVront?

Il y a plusieurs façons de connaître ce qui a été accompli et quels sont les plans pour l'avenir. Vous pouvez, par exemple, consulter « Vue d'ensemble du Programme de transformation du SCC » sur le site Web du SCC ([www.csc-scc.gc.ca](http://www.csc-scc.gc.ca)). Vous y verrez une section traitant des priorités clés, y compris les listes des initiatives terminées.

Trois rapports sont également en cours de préparation à l'intention du Comité de direction et aux fins de présentation au ministre de la Sécurité publique. Ils comprennent :

1. **Un rapport sur les initiatives en matière de sécurité** (qui présente les résultats actuels, les plans, les priorités futures et les investissements connexes)
2. **Un rapport sur les initiatives entreprises afin d'améliorer l'éventail correctionnel complet** (p. ex. l'évaluation initiale des délinquants, le plan correctionnel, le Modèle de programme correctionnel intégré et la gestion des cas)
3. **Un énoncé des orientations à venir** (qui expose les étapes d'intégration des initiatives de transformation aux priorités, ainsi que les effets et les résultats extraits du *Rapport sur les plans et les priorités de 2010*)

Évidemment, vous serez également en mesure de suivre les progrès de ces initiatives dans les rapports réguliers de l'organisation au Parlement, dans le *Rapport sur les plans et les priorités* et dans le *Rapport ministériel sur le rendement*. Des mises à jour seront aussi apportées dans les prochaines parutions d'*Entre Nous*.

## QUELLES DIRECTIVES ASSURERONT L'INTÉGRATION COMPLÈTE DES INITIATIVES DE TRANSFORMATION AUX PRIORITÉS DU SERVICE?

Comme il a été mentionné précédemment, le commissaire a créé un Comité directeur sur la transformation pour fournir des avis et des recommandations au Comité de direction du SCC relativement au passage efficace des initiatives aux activités du SCC dans les établissements et dans la collectivité. Les membres de ce Comité directeur sur la transformation comprennent le commissaire, le sous-commissaire principal et des membres clés du Comité de direction. Le Comité directeur tiendra une réunion au moins une fois par mois pour formuler des conseils et pour faire des recommandations au Comité de direction afin de veiller à ce que la démarche d'intégration mise en œuvre à l'échelle nationale soit cohérente, économique, efficace et coordonnée dans toutes les régions et dans tous les secteurs.

## QUEL RAPPORT Y A-T-IL ENTRE LES THÈMES DU PROGRAMME DE TRANSFORMATION ET LES PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES DU SCC?

Ils ont tous à voir avec la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

Depuis l'exercice 2006-2007, le SCC insiste constamment sur les cinq priorités énoncées ci-dessous. Celles-ci visent à gérer le risque et les besoins d'une population carcérale au profil changeant, tout en améliorant la contribution du SCC à la sécurité publique :

- Transition en toute sécurité des délinquants admissibles dans la collectivité.
- Sécurité accrue du personnel et des délinquants dans nos établissements.
- Capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières Nations et des délinquants métis et inuits.
- Capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants.
- Renforcement des pratiques de gestion.

L'avancement de ces priorités organisationnelles nous permet de remplir notre mission, qui consiste à contribuer à la sécurité publique, en encourageant et en aidant de façon active les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Par exemple, travailler à la réduction du trafic de drogues dans les établissements facilite la création d'un milieu sûr et sécuritaire qui permet aux délinquants de se consacrer activement à leurs plans correctionnels. En outre, la prestation de programmes au moyen de la mise en œuvre du Modèle

de programme correctionnel intégré, ainsi que le renforcement de l'interdépendance de la gestion des cas entre les établissements et la collectivité entraînent une transition « fluide » des délinquants dans la collectivité, et permettent d'accroître la surveillance et les interventions.

## POURQUOI LA PHASE 2 DU PROGRAMME DE TRANSFORMATION EST-ELLE AXÉE SUR LA COLLECTIVITÉ?

Bien qu'un grand nombre de nos activités et de nos pratiques opérationnelles atteignent les objectifs immédiats de protection des collectivités environnantes, du personnel et des détenus dans des établissements particuliers, ultimement, notre travail porte sur le retour dans la collectivité de la plupart des délinquants. Ce travail commence à leur admission et se poursuit jusqu'à l'expiration de leur mandat.

Tout ce que nous faisons a comme but ultime la réussite de la réinsertion dans la collectivité; nous nous efforçons de faire fonctionner des établissements sûrs et sécuritaires afin de créer un milieu favorable aux activités propices à la réinsertion sociale. Nous évaluons les délinquants pour pouvoir élaborer des plans d'étude des besoins criminogènes pour soutenir une réinsertion sécuritaire. Nous avons élaboré et mis en œuvre des programmes complets et très sophistiqués, des interventions et des stratégies d'éducation et d'emploi, de sorte que les délinquants puissent acquérir les outils et les habiletés qui leur permettront de retourner dans la société à titre de membres productifs et inoffensifs. Nous cherchons à modifier les attitudes et les comportements des délinquants par des moyens qui, encore une fois, les aideront à être des citoyens respectueux des lois dans la collectivité.

## COMMENT PUIS-JE APPUYER LA TRANSFORMATION CONTINUE DU SCC?

Comme vous vous en souvenez sûrement, le Programme de transformation s'appuie sur la théorie de la gestion du changement en huit étapes de John Kotter, qui comprend : la création d'un sentiment d'urgence, l'établissement d'une petite équipe, des communications, des communications, et encore des communications. Les deux dernières étapes (« n'abandonnez pas » et « nouvelle culture ») continueront d'être pertinentes pour le personnel et les partenaires du SCC au cours des années à venir. La « nouvelle culture » suppose notamment de mettre l'accent continuellement sur l'intégration, de s'engager, de communiquer et de développer des relations interpersonnelles; à ce chapitre, nous avons tous un rôle à jouer.

Le travail intensif accompli au cours des deux dernières années a permis d'établir les fondements de la transformation continue. Maintenant, la balle est dans le camp de chaque membre du personnel, à mesure que nous allons de l'avant dans l'amélioration de ce que nous faisons pour contribuer à la sécurité des collectivités, partout au Canada. ■

## RÉPONSES DU MOTS-CROISÉS 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

### Horizontalement

1. initiatives
2. droits
4. système
7. réparatrice
9. commission
11. liberté
13. haut
14. accrue
15. équité
19. optionvie

### Verticalement

3. stratégique
5. idées
6. archambault
8. transformation
10. capitale
12. surveillance
16. recipere
17. cinq
18. communautaires

